

Secrétariat du conseil
d'administration

ÉTABLISSEMENT DE RETRAITE ADDITIONNELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

**Délibération n°4 du 16 décembre 2021 relative à la fixation des
paramètres du Régime en application de la charte de pilotage.**

NOR : ECOY2138220X

Le conseil d'administration adopte les paramètres suivants :

	2021	2022
Valeur d'acquisition du point (VA)	1,2502	1,2740
Variation de la VA	1,9 %	
Valeur de service du point : VS	0,04675	0,04764
Variation de la VS	1,9 %	
Rendement technique = VS / VA	3,74 %	3,74 %

Le texte de la présente délibération sera publié sur le site internet du RAFP et, en complément, sur tout autre support permettant de lui donner une publicité suffisante.

Le président du conseil d'administration

Dominique Lamiot

BO Administration centrale